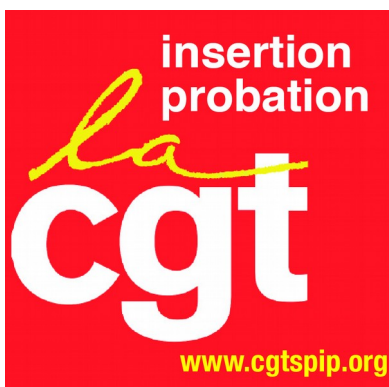




DÉCLARATION DE BOYCOTT DU CSA SPIP FS DE REPLI DU 25 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Président,

La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSA SPIP est de nouveau convoquée ce 25 novembre 2025.

Compte tenu de la date symbolique du 25 novembre, maintenue contre vents et marée par notre administration malgré notre demande de report et un planning prévisionnel fixant une date prévisionnelle au 27 novembre, la question des violences sexistes et sexuelles au sein de l'Administration Pénitentiaire auraient pu être évoquées. Qui plus est, au regard de la forte féminisation des corps de personnels en SPIP. Il n'en sera rien.

Il n'en sera rien également des violences verbales empreintes de paternalisme et de patriarcat du garde des sceaux à l'encontre des missions des SPIP et dorénavant, à l'égard des juges d'application des peines.

Il faut dire que le garde des Sceaux est bien encouragé dans son délire destructeur des missions d'insertion et de préparation à la sortie par certaines organisations syndicales. Ces mêmes OS qui quémangent les voix des personnels des SPIP lors des élections professionnelles mais les mettent en cause dès qu'ils le peuvent. Ces mêmes OS qui militent également pour voir disparaître leurs propres instances de dialogue social. Cherchez la défense des personnels en SPIP, vous ne la trouverez pas.

Quant au Directeur de l'Administration Pénitentiaire, dès qu'il s'agit de défendre le professionnalisme, la compétence et l'investissement des personnels en SPIP face aux instrumentalisations sécuritaires et populistes, c'est silence radio ! Qui ne dit mot consent.

La CGT IP ne cesse pourtant d'alerter sur la mise en danger de nos missions et de nos métiers. Les personnels l'ont exprimé massivement lors des mobilisations de mai, juin et octobre 2025, et continuent de l'exprimer au quotidien dans les services.

Cette vision de l'intervention des SPIP n'est pas la nôtre !

Pourtant, tous ces messages sont restés sans réponse et pire sans prise en compte des revendications exprimées par les personnels.

Comment accepter aujourd'hui de siéger dans une instance dédiée aux conditions de travail et aux risques sur la santé et la sécurité des personnels quant à Rennes, nos collègues (CPIP,

coordonnateur culturel...) sont convoqués au commissariat, entendus pendant 2h sur l'évasion d'une personne détenue au cours d'une sortie culturelle?

Comment accepter aujourd'hui de siéger quand notre administration centrale ne s'oppose pas à la chasse aux sorcières lancée par notre ministre conduisant à l'éviction d'un chef d'établissement ?

Comment accepter des velléités ubuesques de confier l'exécution des peines à l'AP, d'en écarter l'autorité judiciaire, uniquement du fait de la remise en cause (en CAP puis en appel) de l'octroi d'une permission de sortir pour une personne détenue?

La CGT IP se refuse à siéger devant tant de démagogie et de contre-vérités.

Ces stigmatisations nous rappellent sans conteste les méthodes employées pour permettre l'arrivée au pouvoir des régimes autoritaires.

Après la stigmatisation des étrangers, puis des personnes détenues de nationalité étrangère, nous voilà à la stigmatisation des personnes détenues dans leur ensemble et le dénigrement des personnels qui les accompagnent et préparent leur sortie.

Quant aux déroulés et ODJ de ces instances, la CGT IP dénonce ce qui n'est plus que mascarade du respect du dialogue social à la DAP. Des instances convoquées en toute hâte en fin d'année ne respectant plus un espace d'échanges nécessaires et conséquent mêlant CSA SPIP et CSA FS les mêmes jours.

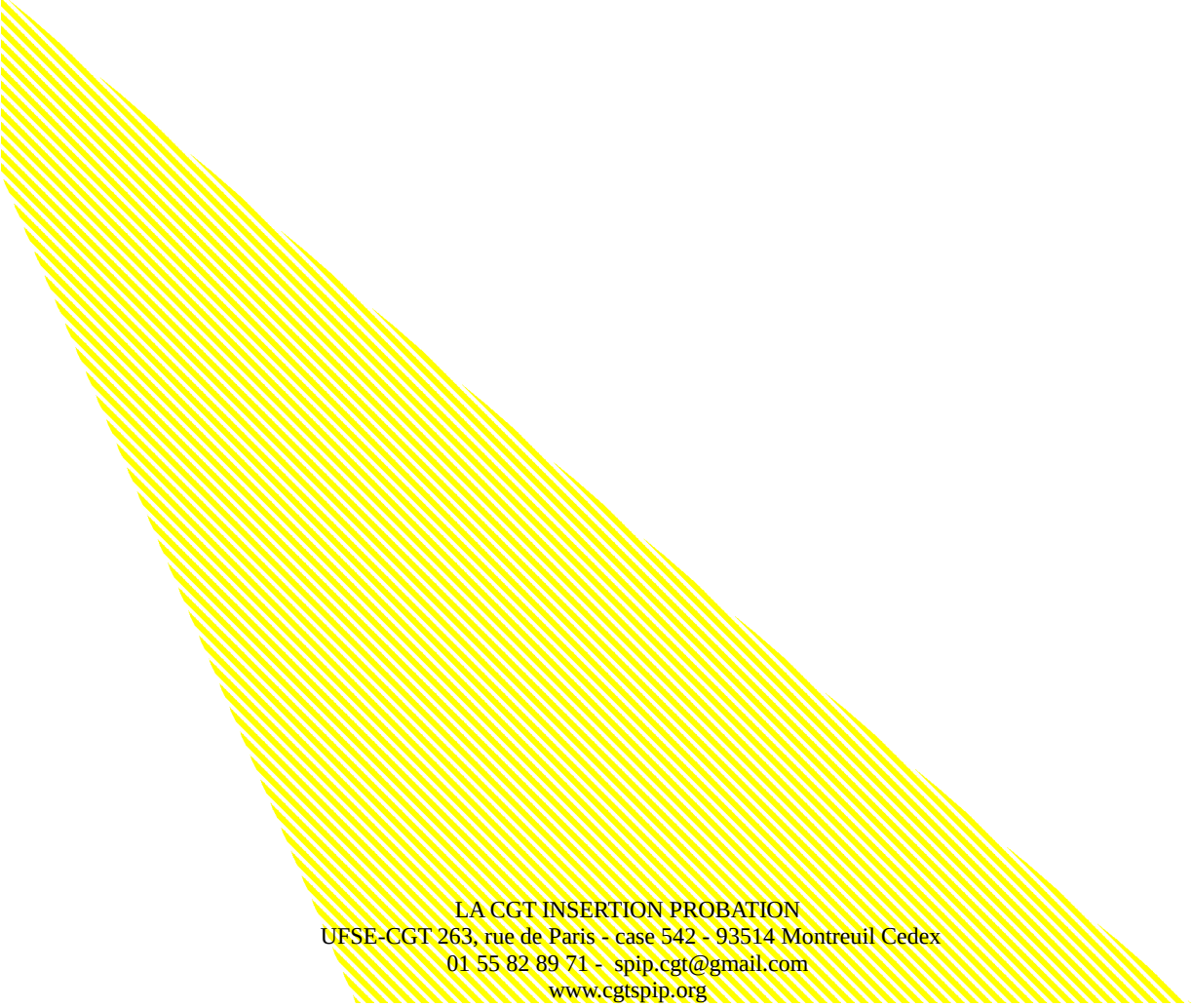
Si nous notons un maigre effort pour nous envoyer des documents préparatoires, ceux-ci ne sont pas à la hauteur des enjeux attendus pour la prise en compte des personnels. Quelles analyses sont faites des chiffres transmis ? Rappelons le les mêmes que l'an passé concernant les Assistant.e.s de Prévention. Quelles perspectives d'évolution et de reconnaissance de ces postes pour les personnels qui les occupent ?

Quelles perspectives d'évolution pour que notre administration respectent enfin les textes réglementaires en matière de sécurité au travail ? Quel respect des textes en matière de visites de site et quels constats et axes d'amélioration pour les conditions de travail des personnels en service ?

Que le garde des sceaux et le DAP cessent leurs attaques contre leurs personnels. Car c'est bien celles-là qui sont sources de RPS et dégradent les conditions de travail et de santé des personnels en SPIP.

Que vous faut-il de plus pour prendre la défense de vos personnels et de leurs missions ? Du courage ? S'il vous en manque, sachez qu'à la CGT IP nous n'en manquerons pas pour faire face au saccage de nos métiers !

Montreuil, le 25 Novembre 2025



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org